



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors

SAISON 2025/2026

PROCÈS-VERBAL N°7

Réunion du mercredi 17 septembre 2025

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

COUPE DE FRANCE 2025/2026

3^{ème} tour :

54190566 – FC VILLETANEUSE / AS ARARAT ISSY du 14/09/2025

La Commission enregistre le forfait non avisé de FC VILLETANEUSE. ARARAT ISSY qualifié pour le prochain tour.

54190554 – BOURGET FC / POISSY FC du 14/09/2025

La Commission enregistre le forfait non avisé de BOURGET FC ; POISSY FC qualifié pour le prochain tour.

54190586 KREMLIN BICETRE CSA 1 / BRETIGNY FCS 1 du 14/09/2025

Courriel de KREMLIN BICETRE CSA et compte rendu de la permanence téléphonique.

La Commission enregistre le forfait de KREMLIN BICETRE CSA ; BRETIGNY FCS est qualifiée pour le prochain tour.

4^{ème} Tour

Tirage au sort effectué le 16 septembre 2025 au siège de la Ligue par MM. Jamel SANDJAK, Président de la Ligue de Paris I.D.F., Philippe COUCHOUX, Secrétaire Général Adjoint et Mme Christine AUBERE, Vice-Présidente de la Ligue de Paris I.D.F.

Les matches auront lieu le dimanche 28 septembre 2025 à 14h30, sur le terrain du club premier nommé.

Liste des matchs disponibles sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football.

INFORMATION TERRAINS :

La Commission informe les clubs ci-dessous qu'ils doivent évoluer **sur un terrain classé NIVEAU T6 minimum** pour leur rencontre.

La Commission demande aux clubs des ENFANTS DE PASSY et BOBIGNY ETOILE de fournir un terrain de repli classé T6 minimum pour leur match de Coupe de France, au plus tard le mardi 23 septembre 2025, à défaut la rencontre sera inversée :

. 54792063 ENFANTS DE PASSY 1 / NEAUPHLE PONTCHARTRAIN 1 du 28/09/2025

. 54792068 BOBIGNY ETOILE 1 / CONFLANS FC 1 du 28/09/2025

54792074 MONTREUIL FC 1 / COURBEVOIE SPORTS 1 du 28/09/2025

Rappel :

La Commission demande au club de MONTREUIL FC de lui communiquer un terrain de repli neutre en dehors de la ville de MONTREUIL, accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 26 septembre 2025 à 12h au plus tard ; étant précisé que ce match de coupe vient s'intercaler dans les matches de championnat et qu'il est pris en compte dans la purge de la sanction.

54792069 MONTFERMEIL FC 1 / POISSY FC 1 du 28/09/2025

Rappel :

La Commission demande au club de MONTFERMEIL FC de lui communiquer un terrain de repli neutre en dehors de la ville de MONTFERMEIL accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 26 septembre 2025 à 12h au plus tard ; étant précisé que ce match de coupe vient s'intercaler dans les matches de championnat et qu'il est pris en compte dans la purge de la sanction.

Terrain indisponible le 28/09/2025

Les clubs recevant ayant un problème de terrain doivent fournir un terrain de repli, pour le vendredi 26 septembre 2025 à 12h.

En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée automatiquement.

Rappel réglementaire :

En cas de résultat nul à la fin du réglementaire, il sera procédé directement à l'épreuve des tirs au but (suppression des prolongations).

Nombre de joueurs sur la feuille de match :

Les clubs peuvent faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match jusqu'au 6ème tour inclus.

Lorsqu'un club décide de faire figurer sur la feuille de match le nombre maximum de joueurs autorisé, l'inscription d'un gardien de but remplaçant, numéroté 16, est impérative.

Remplacements :

Il peut être procédé au remplacement de CINQ joueurs au cours d'un match en trois séquences au maximum, à partir du 3ème tour.

Club Recevant	Club Visiteur	Nb d'Arbitre	Prise en charge
Dernière Division District jusqu'à D2 inclus	Dernière Division District jusqu'à D2 inclus	3 AO*	A la charge
			du club recevant
Dernière Division District jusqu'à D2 inclus	District D1	3 AO	AC** - A la charge du club recevant
	jusqu'à N2		2 AA*** - A la charge des 2 clubs
District D1	Dernière Division District	3 AO	A la charge

jusqu'à N2

jusqu'à N2

du club recevant

Coupe de France - PENSEZ A VENIR RETIRER VOS MAILLOTS

Les clubs qui disputeront le 4ème tour de la Coupe de France les 27 et 28 septembre prochains, sont invités à venir retirer leurs maillots au siège de la LPIFF, à partir du mercredi 17 septembre 2025 et jusqu'au vendredi 26 septembre 2025 de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Se munir obligatoirement d'un courrier à en-tête du club.

SENIORS – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF**Tirage au sort du 1^{er} Tour.**

Ces rencontres se dérouleront le **dimanche 28 septembre 2025**, sur le terrain du club premier nommé.

37 matchs.

Exempts : les clubs qualifiés en Coupe de France et le RC ARGENTEUIL (590 534)

Liste des matchs disponibles sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football.

https://paris-idf.fff.fr/competitions/?doing_wp_cron=1758186155.1449429988861083984375

Pour ces rencontres, il sera désigné **UN arbitre**, à la charge du club recevant.

En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre sera inversé.

SENIORS – CHAMPIONNAT**590 534 – RC ARGENTEUIL (R3/C)**

Les rencontres de cette équipe se joueront à 16h00.

Accord de la Commission, à l'exception des deux dernières rencontres de championnat.

53391783 VILLEJUIF US 1 / CHATOU AS 1 du 20/09/2025 (R1/B)

La Commission,

Pris connaissance du courriel de la Mairie de VILLEJUIF reçu le 17/09/2025 sollicitant une dérogation pour jouer sur le stade Louis Dolly ou sur le stade Gabriel Thibault,

Considérant que la Mairie transmet également des informations concernant les travaux susceptibles d'envisager un classement en niveau T3,

Considérant que le niveau de classement d'une installation sportive pour évoluer en championnat Seniors R1 est le niveau T3, sauf dérogation accordée par la Commission dans les conditions précisées à l'article 6.1 a) du Règlement des compétitions Seniors qui stipulent que « *Le club accédant à cette division peut être autorisé par la Commission d'Organisation compétente à évoluer sur une installation classée au niveau T5 pendant les 3 premières saisons suivant son accession* »,

Considérant que le club de VILLEJUIF U.S. a bénéficié pendant 3 saisons (2022/2023 – 2023/2024 – 2024/2025) de cette dérogation,

Considérant que le club de VILLEJUIF U.S. ne peut donc plus bénéficier de cette dérogation, étant précisé que le stade Louis Dolly n'est à ce jour toujours pas classé en niveau T3,

Considérant que l'article 6.1 a) du Règlement des compétitions Seniors précise également que « *- Le club dont l'installation classée au niveau T3 est indisponible (notamment pour cause d'impraticabilité), peut être autorisé par la Commission d'Organisation compétente à évoluer sur une installation classée au niveau T5* »,

Considérant qu'au regard de cet article, le stade Gabriel Thibault ne peut être utilisé comme terrain de repli dans la mesure où il est classé en niveau T6,

Considérant que la Commission rappelle que dès le 15 juillet 2025, elle avait invité le club de VILLEJUIF U.S. à prendre les dispositions nécessaires pour communiquer un terrain de repli de niveau T3 pour son 1^{er} match à domicile,

Par ces motifs,

Emet un avis défavorable à la demande de jouer sur le stade Louis Dolly et Gabriel Thibault et demande au club de VILLEJUIF US de lui communiquer un terrain de repli classé en niveau T3 ; à transmettre pour le vendredi 19/09/2025 – 12h.

Par ailleurs, la Commission transmet à la C.R.T.I.S. les éléments concernant les travaux envisagés sur le stade Louis Dolly.

53392575 PARAY FC 1 / BLANC MESNIL SF 1 du 21/09/2025 (R2/B)

Demande d'inversion de PARAY FC avec accord de BLANC MESNIL SF, en raison des travaux sur le terrain et de son indisponibilité.

Les rencontres deviennent :

Aller - 53392575 BLANC MESNIL SF 1 / PARAY FC 1 le 21/09/2025

Retour – 53392635 PARAY FC 1 / BLANC MESNIL SF 1 le 19/04/2025.

Accord de la Commission.

53393375 FC 93 BOBIGNY 2 / TRAPPES ES 1 du 21/09/2025 (R2/C)

Demande de FC 93 BOBIGNY BG pour jouer à 17h30 en baisser de rideau d'un match de Championnat National U19 sur les installations. Accord de la Commission, les rencontres de compétitions fédérales étant prioritaires sur les rencontres régionales.

53393785 OZOIR FC 77 1 / MAISONS ALFORT FC 1 du 21/09/2025 (R3/B)

53393739 OZOIR FC 77 1 / IGNY AFC 2 du 05/10/2025 (R3/B)

53393749 OZOIR FC 77 1 / MASSY 91 FC 1 du 02/11/2025 (R3/B)

Réception d'un arrêté municipal indiquant l'impraticabilité du terrain d'honneur du stade des 3 sapins à OZOIR LA FERRIERE, en raison de travaux de réfection de la piste d'athlétisme autour du terrain du 06 septembre au 02 novembre 2025.

Le terrain n°2 du stade des 3 sapins étant classé en niveau T5, la Commission fixe les 3 matchs ci-dessus sur ce terrain pour le bon déroulement du championnat.

53391787 MONTREUIL FC 1 / ULIS CO 1 du 20/09/2025 (R1/B)

Courriel du FC MONTREUIL indiquant le prêt d'un terrain de repli pour jouer ce match.

Vu l'avis de la C.R.T.I.S., la Commission valide le terrain de repli.

Cette rencontre aura lieu le samedi 20 septembre 2025 à 16h00, sur le stade Paul ELUARD au BLANC MESNIL.

Accord de la Commission, sous réserve de la réception de l'attestation du propriétaire des installations, **pour le vendredi 19 septembre 2025 à 12h au plus tard.**

53392183 MONTFERMEIL FC 1 / CSL AULNAY 1 du 21/09/2025 (R2/A)

La Commission reste en attente de la réception de l'attestation du propriétaire des installations concernant le prêt du terrain de repli à COUNTRY ; **à transmettre au plus tard, le vendredi 19 septembre 2025 à 12h.**

Autres rencontres concernées par la suspension de terrain :

54792069 MONTFERMEIL FC 1 / POISSY FC 1 du 28/09/2025 (Coupe de France)

53392139 MONTFERMEIL FC 1 / VILLEMOMBLE SPORTS 1 du 19/10/2025 (R2/A)

Courriel du club de COUNTRY ACADEMIE informant du prêt de son terrain du stade Pierre GRAF à COUNTRY.

Rappel :

La Commission demande au club de MONTFERMEIL FC de lui communiquer un terrain de repli neutre accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, étant précisé que si des matches de coupes viennent s'intercaler dans les matches cités ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

53393743 MAISONS ALFORT FC 1 / CO VINCENNES 2 du 19/10/2025 (R3/B)

Rappel :

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 11/06/2025 ayant infligé une suspension de terrain de trois matchs fermes à l'équipe Seniors 1 de MAISONS ALFORT FC, à compter du 01/07/2025, la Commission indique au club de MAISONS ALFORT FC qu'il doit fournir un terrain de repli neutre situé en

dehors de la Ville de MAISONS ALFORT accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 17 octobre 2025 à 12h au plus tard.

Autres rencontres concernées :

53393754 MAISONS ALFORT FC 1 / US TORCY PVM US 2 du 09/11/2025

53393765 MAISONS ALFORT FC 1 / MASSY 91 FC 1 du 30/11/2025

La Commission précise que si des matches de coupes viennent s'intercaler dans les 3 matches cités ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

U20 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF**Tirage au sort du Tour de cadrage**

Ces rencontres se dérouleront le **dimanche 28 septembre 2025 à 14h30**, sur le terrain du club premier nommé.

23 matches seront à jouer.

Les clubs ne figurant dans le tirage au sort sont exempts de ce tour de cadrage.

Désignation d'un arbitre officiel à la charge du club recevant.

En cas d'indisponibilité, le match est inversé.

U20 - CHAMPIONNAT**53447530– US IVRY / PARIS 15 AC du 05/10/2025 (R3/B)**

Rappel :

Suite la décision de la Commission Régionale de Discipline du 02/04/2025 ayant infligé une suspension de terrain de 2 matchs fermes à l'équipe U20 d'IVRY U.S. à compter du 05/05/2025, la Commission demande au club d'IVRY US de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville d'IVRY SUR SEINE accompagné de l'attestation du propriétaire des installations pour le vendredi 03/10/2025 à 12h au plus tard, étant précisé que l'équipe d'IVRY U.S. a déjà purgé un match de suspension de terrain.

Régional 3 – Poule D**Courriel de CROISSY - 510192**

La Commission enregistre le forfait général de cette équipe.

Régional 3 – Poule A**Courriel de FC GAGNY - 500403**

La Commission enregistre le forfait général de cette équipe.

53447318 – BUSSY ST GEORGES FC / CHAMPS SUR MARNE du 21/09/2025

Demande de report CHAMPS SUR MARNE A.S. suite à une nouvelle organisation du secrétariat.

La Commission émet un avis défavorable à cette demande et maintient le match.

COUPE GAMBARDILLA CREDIT AGRICOLE**Tour de Cadrage****54425755 EPONE USB / FC2M du 14/09/2025**

Lecture du courriel d'EPONE USB – forfait non avisé (courriel arrivé hors délais) ; FC2M qualifié pour le prochain tour.

54425728 LIEUSAIN FOOT AS 1 / AS FR. LE PERREUX 1 du 14/09/2025

Après lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé de FR. LE PERREUX ; LIEUSAIN FOOT est qualifiée le prochain tour.

54425774 OLYMPIQUE ADAMOIS 1 / BOBIGNY ETOILE 21 du 14/09/2025

Après lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé de BOBIGNY ETOILE ; l'OLYMPIQUE ADAMOIS est qualifié pour le prochain tour.

54425727 CHAMBOURCY ASM / RUEIL MALMAISON FC du 14/09/2025

Lecture du courriel de CHAMBOURCY ASM – forfait non avisé (courriel arrivé hors délais). RUEIL MALMAISON FC est qualifié pour le prochain tour.

54425799 PONTOISIENNE JS / LIMAY ALJ du 14/09/2025

Lecture de la feuille de match – forfait non avisé de PONTOISIENNE JS. LIMAY ALJ est qualifié pour le prochain tour.

54425763 CHAMPIONNET S. PARIS / BONDY AS du 14/09/2025

Lecture de la feuille de match – forfait non avisé de BONDY AS ; CHAMPIONNET PARIS qualifié pour le prochain tour.

54425806 BONDOUFLE AC / MALAKOFF USM du 14/09/2025

Lecture du rapport de l'arbitre. Forfait non avisé de MALAKOFF USM : BONDOUFLE AC qualifié pour le prochain tour.

1^{er} TOUR

La Commission a procédé à la désignation des matches du 1^{er} Tour, à jouer le dimanche 28 septembre 2025.

142 matches pour ce tour.

Exempts : EAUBONNE CSM (519039) et BOIS D'ARCY (511721)

Liste des matches à consulter sur le site internet de la Ligue.

[https://paris-](https://paris-idf.fff.fr/competitions?doing_wp_cron=1758186155.1449429988861083984375&id=435165&poule=12&phase=1&type=cp&tab=resultat)

idf.fff.fr/competitions?doing_wp_cron=1758186155.1449429988861083984375&id=435165&poule=12&phase=1&type=cp&tab=resultat

Les clubs recevant ayant un problème de terrain doivent fournir **un terrain de repli pour le mardi 23 septembre 2025. En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée automatiquement.**

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation ; le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but (au meilleur des 5 tirs).

Qualification / participation :

Cette épreuve est ouverte aux licenciés U18 et U17. Les joueurs licenciés U16 peuvent participer à cette épreuve, sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence. A l'exception des dispositions relatives aux catégories d'âge susmentionnées, les conditions de participation à cette épreuve sont celles qui régissent l'équipe dans son championnat. Toutefois, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux de la F.F.F..

Nombre de joueurs sur la feuille de match :

Les clubs peuvent faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match à partir du 1^{er} tour.

Lorsqu'un club décide de faire figurer sur la feuille de match le nombre maximum de joueurs autorisé, l'inscription d'un gardien de but remplaçant, numéroté 16, est impérative.

Remplacements :

Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants.

EPREUVE :

Pour les rencontres devant se dérouler en lever de rideau (**entre 11h45 et 12h30**), il appartient au club recevant d'en faire la demande auprès de la Commission et d'en aviser son adversaire.

L'accord de ce dernier n'est pas nécessaire et ne peut en aucun cas être refusé.

En dehors de cette plage horaire, les accords des 2 clubs sont obligatoires.

Arbitrage :

Pour ces rencontres, il sera désigné **UN** Arbitre officiel, à la charge du club recevant.

Calendrier des tours

- Le 12/10/2025 : 2^{ème} tour (exempts : les clubs de CN U19).
- Le 26/10/2025 : 3^{ème} tour (exempts : les clubs de CN U19).
- Le 09/11/2025 : 4^{ème} tour (exempts : les clubs de CN U19).
- Le 23/11/2025 : finales régionales (exempts : les clubs de CN U19).

U18 - CHAMPIONNAT**53394909 AS ST OUEN L'AUMONE AS 2 / AC BOULOGNE BILLANCOURT AC 1 du 21/09/2025 (R3/B)**

Courriel de la Mairie de NOISY LE ROI indiquant le prêt d'un terrain de repli.

La Commission fixe cette rencontre le dimanche 21 septembre 2025 à 18h00, sur le stade Sibano à NOISY LE ROI.

53395178 VILLEMOMBLE SPORTS / HOUILLES AC du 14/09/2025 (R3/D)

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel indiquant un dysfonctionnement de la tablette lors de la clôture de la feuille de match informatisée,

Entérine le résultat comme suit :

VILLEMOMBLE SP. 3 buts

HOUILLES AC : 0 but

. demande aux deux clubs de lui communiquer, les numéros des joueurs, noms/prénoms et numéros de licences, ainsi que l'encadrement, à communiquer au plus tard le mardi 23 septembre 2025.

U17 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF**Tirage au sort du 1^{er} Tour**

Ces rencontres se dérouleront le **dimanche 28 septembre 2025 à 14h30**, sur le terrain du club premier nommé.

Liste des matchs disponibles sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football.

https://paris-idf.fff.fr/competitions?doing_wp_cron=1758186155.1449429988861083984375&id=444616&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat

67 matchs

Exempt : CLAYE SOUILLY SPORTS (509538)

Interdits de participation suite à décision disciplinaire : NEUILLY SUR MARNE SFC (508884) – PARIS INTERNATIONAL (581828) – SENART MOISSY (500832) - RACING CLUB 18 (551851)

Pour ces rencontres, il sera désigné **UN arbitre**, à la charge du club recevant.

En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre sera inversé.

U17 – CHAMPIONNAT**53396022 – VAL D'EUROPE FC 1 / PUISEUX LOUVRES 95 1 du 14/09/2025 (R3-C)**

Lecture du rapport de l'arbitre. 1er Forfait non avisé de Puisseux Louvres.

Régional 3 – Poule B

Courriel de GARGES LES GONESSE – 522 695

La Commission enregistre le forfait général de cette équipe.

Régional 3 – Poule D

Courriel de MONTESSON U.S. – 527 093

La Commission enregistre le forfait général de cette équipe.

Régional 3 – Poule D

Courriel de PONTOISIENNE J.S. – 550 783

La Commission enregistre le forfait général de cette équipe.

53396015 ROSNY SOUS BOIS SO 1 / AULNAY CSL 1 du 21/09/2025 (R3/C)

Reprise de dossier.

Réception d'un arrêté municipal de la Ville de ROSNY SOUS BOIS informant de l'indisponibilité des terrains les 20 et 21 septembre 2025, en raison de l'organisation de Portes Ouvertes.

Courriel d'AULNAY CS indiquant la possibilité de recevoir.

Les rencontres deviennent :

Aller – 53396015 AULNAY CSL / ROSNY SOUS BOIS SO le 21/09/2025

Retour – 53396075 ROSNY SOUS BOIS SO / AULNAY CSL le 19/04/2025

Accord de la Commission.

53396150 PONTOISIENNE JS 1 / CHATOU AS 1 du 14/09/2025 (R3/D)

Lecture du rapport de l'arbitre. 1^{er} Forfait non avisé de JS PONTOISIENNE (club déclaré forfait général).

53395849 CO VINCENNES 1 / ESPERANCE PARIS 19 1 du 14/09/2025 (R3/B)

La Commission,

Après lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant que la rencontre a été interrompue sur le score de 8 à 0 à la 45^{ème} minute de jeu car l'équipe de l'ESPERANCE PARIS 19 s'est retrouvée avec moins de 8 joueurs sur le terrain,

Par ce motif,

. donne match perdu par pénalité à l'équipe de l'ESPERANCE PARIS 19

VINCENNES CO : 3 pts – 8 buts

ESPERANCE PARIS 19 : -1 pt – 0 but.

53396815 ANTONY ASS. JEUNES / NANDY FC du 14/09/2025 (R3/H)

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant la présence de l'équipe visiteuse et l'absence de l'équipe recevable,

Considérant que l'entraîneur de l'équipe de JEUNES ANTONY lui a indiqué que le match ne pouvait avoir lieu, aucune licence n'étant enregistrée pour l'équipe, en raison d'un conflit interne au club,

Considérant que le match n'a pu débiter,

Par ces motifs,

. donne match perdu par forfait non avisé (- 1 pt – 0 but) à l'équipe d'ANTONY ASS JEUNES, pour en attribuer le gain (3 pts – 5 buts) à l'équipe de NANDY FC.

54578168 SACLAS MEREVILLE US 1 / ANTONY ASS JEUNES 1 du 21/09/2025 (R3/H)

Courriel d'ANTONY ASS JEUNES demandant le report de cette rencontre, en raison d'un problème interne au sein du club.

La Commission émet un avis défavorable à cette demande et invite le club d'ANTONY JEUNES à informer la Ligue en cas de forfait sur cette rencontre.

53396016 BUSSY ST GEORGES FC 1 / CHAMPS SUR MARNE FOOTBALL du 21/09/2025 (R3/C)

Courriel de CHAMPS SUR MARNE FOOTBALL demandant le report de cette rencontre, en raison d'un problème de gestion des licences au sein du club,

La Commission émet un avis défavorable à cette demande et invite le club de CHAMPS SUR MARNE à informer la Ligue en cas de forfait sur cette rencontre.

53396416 RUNGIS US 1 / SAVIGNY LE TEMPLE FC 1 du 14/09/2025 (R3/E)

Lecture du rapport de l'arbitre officiel.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait non avisé de SAVIGNY LE TEMPLE FC.

53396549 CLAYE SOUILLY 1 / FC GAGNY 1 du 14/09/2025 (R3/F)

Lecture du rapport de l'arbitre officiel.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait non avisé de GAGNY FC.

53396812 LONGJUMEAU FC 1 / EPINAY ATHLETICO 1 du 14/09/2025 (R3/H)

Lecture du rapport de l'arbitre officiel.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait non avisé d'EPINAY ATLETICO.

53395568 PARIS INTERNATIONAL 1 / MANTOIS 78 FC 2 du 21/09/2025 (R2/B)**53395522 PARIS INTERNATIONAL 1 / SALESIENNE DE PARIS 1 du 05/10/2025 (R2/B)**

Courriel de PARIS INTERNATIONAL et du Parc Départemental de BOBIGNY informant du prêt à 13h00 du terrain synthétique du stade départemental de la MOTTE à BOBIGNY.

Ce terrain étant classé en niveau T7, la Commission émet un avis défavorable et demande à PARIS INTERNATIONAL de fournir un autre terrain de repli au plus tard le vendredi 19/09/2025 – 12h.

53395388 TRAPPES ES 1 / JA DRANCY 2 du 05/10/2025 (R2/A)

Rappel

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 18/06/2025 ayant infligé une suspension de terrain de deux matchs fermes à l'équipe 1 U17 de TRAPPES ES, à compter du 01/07/2025.

La Commission demande à TRAPPES ES de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de TRAPPES accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 03 octobre 2025 à 12h, au plus tard ; étant précisé qu'un match de suspension de terrain a déjà été purgé.

53396013 NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / PONTAULT COMBAULT UMS 1 du 21/09/2025 (R3/C)

Rappel.

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 09/04/2025 ayant infligé une suspension de terrain de 5 matchs fermes à l'équipe U17 1 de NEUILLY SUR MARNE FC, à compter du 20/11/2024, étant précisé que 3 des 5 matchs de suspension de terrain ont été purgés sur la saison 2024/2025.

La Commission indique au club de NEUILLY SUR MARNE SFC qu'il doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de NEUILLY SUR MARNE accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 19 septembre 2025 à 12h00, au plus tard.

Autre rencontre concernée :

53395969 NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / MITRY COMPANS GOELLY 1 du 19/10/2025 (R3/C)

La Commission précise que si des matches de coupes viennent s'intercaler dans les 2 matches cités ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

U16 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF**Tirage au sort du Tour de Cadrage**

Ces rencontres se dérouleront le **dimanche 28 septembre 2025 à 14h30**, sur le terrain du club premier nommé.

Liste des matchs disponibles sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football.

<https://paris->

[idf.fff.fr/competitions?doing_wp_cron=1758186155.1449429988861083984375&id=444618&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat](https://paris-idf.fff.fr/competitions?doing_wp_cron=1758186155.1449429988861083984375&id=444618&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat)

20 matchs seront à jouer.

Les clubs ne figurant pas dans le tirage au sort sont exempts de ce tour.

Pour ces rencontres, il sera désigné **UN arbitre**, à la charge du club recevant.

En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre sera inversé.

U16 – CHAMPIONNAT**500 532 – COM BAGNEUX (R3/B)**

Les rencontres de cette équipe se joueront à 15h00, au stade René Rousseau à BAGNEUX.
Accord de la Commission, à l'exception de la dernière journée.

53397608 BAGNEUX COM 1 / MONTROUGE FC 92 2 du 14/09/2025 (R3/B)

La Commission reporte cette rencontre le 28/09/2025.

53397873 TRAPPES ES 1 / VILLETANEUSE CS 1 du 14/09/2025 (R3/D)

Match non joué.

La Commission,

Après lecture de la feuille de match informatisée, du rapport de l'arbitre officiel,

Après réception du courriel d'explications du CS VILLETANEUSE et de la facture du garage indiquant le remorquage du minibus, en raison d'une panne,

Par ces motifs,

. Donne match à jouer à une date ultérieure.

U14 – CHAMPIONNAT**Régional 2****Poule A****53401524 EPINAY AF 1 / SAINT OUEN L'AUMONE AS 1 du 11/10/2025**

Réception du courrier de la Mairie d'EPINAY SUR SEINE indiquant l'indisponibilité du stade Léo Lagrange.
La Commission inverse les matchs aller / retour.

Coup d'envoi fixé à 16h00 le samedi 11/10 sur le terrain n°2 du Parc des Sports et Loisirs.

Elle invite le club du SAINT OUEN L'AUMONE AS à l'informer en cas d'impossibilité pour accueillir ce match.

C.D.M. – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF**Tirage au sort du Tour de Cadrage.**

Ces rencontres se dérouleront le **dimanche 28 septembre 2025**, sur le terrain du club premier nommé.

54807793 PORTUGAIS PLAISIR 5 / FRANCO PORTUGAIS ARGENTEUIL

5487794 SUPREMES BELIERS 5 / COSMOS ST DENIS 5

Les clubs ne figurant pas dans le tirage au sort sont exempts de ce tour.

Pour ces rencontres, il sera désigné **UN arbitre**, à la charge du club recevant.

En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre sera inversé.

C.D.M. – CHAMPIONNAT**500 575 - CORMEILLAIS (R2/A)**

La Commission prend note du retrait de cette équipe et enregistre le forfait général de cette équipe.

53398000 SERVON FC / PORTUGAIS GARCHES du 21/09/2025 (R1)

Courriel du FC SERVON et arrêté municipal de la Mairie indiquant l'indisponibilité du terrain le dimanche 21 septembre 2025 de 9h à 13h, en raison d'une course pédestre.

Courriel des PORTUGAIS DE GARCHES informant de la possibilité de recevoir à 11h30.

La Commission inverse la rencontre.

ANCIENS – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

Tirage au sort du Tour de Cadrage.

Ces rencontres se dérouleront le **dimanche 28 septembre 2025**, sur le terrain du club premier nommé.

20 matchs.

Les clubs ne figurant pas dans le tirage au sort sont exempts de ce tour.

Liste des matchs disponibles sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football.

<https://paris->

[idf.fff.fr/competitions?doing_wp_cron=1758186155.1449429988861083984375&id=444622&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat](https://paris-idf.fff.fr/competitions?doing_wp_cron=1758186155.1449429988861083984375&id=444622&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat)

Pour ces rencontres, il sera désigné **UN arbitre**, à la charge du club recevant.

En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre sera inversé.

ANCIENS – CHAMPIONNAT

500 494 – Courriel de FRESNES AAS (R2/A)

La Commission prend note du retrait de cette équipe et enregistre le forfait général.

53398534 CHAMBOURCY ASM / ESPEANCE PARIS 19^{ème} du 14/09/2025 (R2/A)

Courriel de l'ESPERANCE PARIS 19^{ème}

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe.